

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

DLH 15-2 Location d'une emprise communale de La Celle Saint-Cloud (78) à la SIEMP – Avenant au bail emphytéotique des 8 et 26 février 1957.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique conclu entre la Ville de Paris et la SIEMP en date des 8 et 26 février 1957 et modifié par voie d'avenants du 6 juillet 1983 et du 15 octobre 2007;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel la Maire de Paris propose de conclure un avenant au bail emphytéotique des 8 et 26 février 1957 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 16 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la SIEMP, dont le siège social est situé 29, bd Bourdon (4^{ème}), un nouvel avenant au bail emphytéotique des 8 et 26 février 1957, visant à extraire de son assiette une emprise d'environ 123 m², reposant sur la parcelle cadastrée C160, située au lieudit « avenue des Etangs ».

Les autres clauses et conditions de ce bail emphytéotique demeurent inchangées.

Article 2 : Tous les frais liés à cet avenant seront à la charge de la SIEMP.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO